

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 16 MARS 2023**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 28

Convocation du 8.03.2023  
Affichage du 8.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Longny-au-Perche suite à la convocation du 8.03.2023, affichée le huit mars 2023.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : Mme BERGER Frédérique (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), M BOUTTIER Jean-Jacques (donne pouvoir à Mme CHAMERET Stéphanie), M DESCHAMPS Michel, M Du LAC Jean-Vincent (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), M GUEUGNON Jean-Edouard, Mme RADIGUET Angéline.

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, Mme HEROUIN Sandrine, Mme OREART Patricia, M. BRAMOULLE Bernard.

Madame REVET Evelyne est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.03.079**

**CONVENTION ENTRE LES MUSEALES DE TOUROUVRE ET L'ASSOCIATION DES TREMBLAY DE FRANCE**

Le président rappelle les différents échanges qui ont eu lieu avec l'association des Tremblay de France. Dans ce cadre il est proposé la mise en place d'un partenariat entre les Muséales et l'association des Tremblay de France dans le but d'accueillir l'adresse postale de ladite association, d'accueillir des réunions et assemblée générale, de promouvoir les activités des parties prenantes.

Ce partenariat se concrétisera à travers une convention d'une durée de 5 ans renouvelable, conclue à titre gratuit, transmis aux membres du conseil préalablement à cette séance.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une voix contre et trois abstentions:**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'association de Tremblay de France, telle qu'annexée à la présente délibération et tous documents y afférent.**

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

**Le Président,  
Emmanuel LE SECQ**

